Ailleurs, M. Bourgeois en cette Chambre en [illegible] Pierre Lefranc, ministre du Commerce, à la condition que ces valeurs soient d'actifs non existant dans le dépôt social, [illegible] actionnaires ; tous ce montant pour ou [illegible] actions et obligations de sociétés de construction d'habitations à bon marché.

M. Dubuisson du chef aussi [illegible] employés en petite de devoir aux ouvriers, pour l'acquisition d'immeubles de construction ou d'assainissement de leur logement, et en souscriptions des sociétés locales d'assurance publique.

Aucun placement des fonds de la fortune personnelle ne pourra être opéré sans l'approbation des ministres du commerce et des finances.

M. Bourgeois propose la commission n'admet pas [illegible] placements, [illegible] hypothécaires. L'article contient une énumération est forcément limitative, donc ces placements doivent être énumérés à l'article 9.

Il demande à la commission de distraire les caisses d'épargne à placer une partie de leur fortune [illegible] Il demande à la chambre d'admettre les immeubles de service.

Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. Pion, Léon Say et Maquet.

M. Lechevallier demande la suppression du paragraphe de l'article 11, ainsi conçu : « les caisses d'épargne peuvent en outre employer leur fortune personnelle en valeurs publiques, à la condition que ces valeurs soient émises par des institutions qui leur sont [illegible] dans le département où elles fonctionnent.

M. le président met aux voix l'article 11.

M. Rouvier demande la modification de l'article sur deux points. 1° la commission entend-elle que chaque caisse d'épargne pourra faire usage de sa fortune personnelle pour acheter des lettres de change, ou [illegible] ?

La fin du troisième paragraphe mérite aussi quelques réflexions : un troisième du bénéfice net pourra être employé en prêts en faveur des ouvriers pour l'acquisition d'instruments de travail ou pour l'assainissement de leur logement et en souscriptions à des œuvres locales d'assistance publique. C'est ce dernier membre de phrase qui paraît dangereux : il ne s'agit plus de placements, mais de libéralités ; sauf les restrictions qui peuvent être introduites entre les deux textes, le ministre se s'oppose pas à l'adoption de l'article.

Les différents paragraphes de l'article 11 sont adoptés.

Séance jeudi.

La séance est levée à 5 heures 40 minutes.

## Les fêtes de Nancy

### Le voyage présidentiel

**Paris, 4 juin.** — MM. Loubet, président du conseil, et Bourgeois, ministre de l'instruction publique, partiront demain matin avec le président de la République, qui les accompagneront durant tout son voyage dans l'Est. Ils rentreront mardi soir à Paris, avec M. Carnot.

M. Develle, ministre de l'agriculture, part ce soir pour Bar-le-Duc, où il se joindra demain à ses collègues pour assister le président de la République dans sa visite à cette ville.

Par suite de ces déplacements, il n'y aura pas de conseil des ministres avant jeudi.

### LES SOKOLS A LUNÉVILLE

Nancy, 4 juin. — La réception, à la gare de Lunéville, des Sokols, a eu lieu au milieu d'une foule énorme et enthousiaste qui entourait les Sokols en criant : « Vivent les Sokols ! vivent les Tchèques ! »

Les Sokols répondaient par le cri : « Vive la France ! »

Le président de la Société de gymnastique lorraine s'avança alors vers les Tchèques et leur offrit un drapeau tchèque pour remplacer celui qu'ils n'avaient pu emporter.

Le drapeau tchèque, vivement ému, a remercié. Un vin d'honneur a été ensuite offert dans le gymnase, où des discours chaleureux ont été échangés de part et d'autre.

Le chant national de la Bohême se fait entendre et est écouté debout : la *Marseillaise* vient ensuite.

Lunéville, 4 juin. — Les sokols se sont formés en cortège pour se rendre square Thiers au monument élevé aux victimes de la guerre. Ils avaient une couronne avec des rubans tricolores portant ces mots : « Les sokols de Bohême ». Le maire est au pied du monument.

Un délégué des sokols lui remet la couronne en lui disant : « Je vous remets cette couronne, monsieur le maire, en vous priant de la déposer sur le monument élevé à vos morts, en témoignage de reconnaissance de l'accueil qui nous a été fait à Lunéville par les vivants ».

Le maire répond : « Je vous remercie d'avoir pensé à nos morts », et le cortège se retire en criant : « *Nazdar* ! »

Nancy, 4 juin. — L'évêque de Nancy a décliné l'invitation d'assister au dîner offert par le Président de la République.

# LA DYNAMITE

L'enquête a établi que les détenteurs de cartouches de dynamite s'étaient montrés fort préoccupés de s'en débarrasser.

Avant de les enterrer sous la pente du chemin de fer à Pantin, ils les avaient déposés dans le Jardin des Plantes.

Les cartouches de dynamite ont été détruites dans le bois de Vincennes par M. Guard, chef du laboratoire municipal.

L'anarchiste Bricon et sa femme, qui ont révélé l'endroit où se trouvait le reste des cartouches de dynamite volées à Soy-sous-Etiolles, ont été remis en liberté provisoire.

## PROCÈS D'ANARCHISTES

Paris, 4 juin. — Aujourd'hui est comparu devant la Cour d'assises de la Seine, les sieurs Gallot, directeur du journal anarchiste *Les Dégrés*, Matha, gérant, et Jules Méry, accusés d'avoir publié des articles contenant des outrages à la magistrature et à l'armée et des provocations à l'assassinat de l'hérot.

La Cour a condamné Gallot et Mathia chacun à dix mois de prison et 3000 fr. d'amende et Méry à trois mois de prison et 50 francs d'amende.

## Faits divers Télégraphiques

*(De nos correspondants spéciaux)*

ATTENTAT CRIMINEL. — Montluçon, 4 juin. — Un nouvel attentat criminel vient d'être commis à Commentry. Des anarchistes ont tenté de faire sauter la grosse machine de la forge, de la force de 200 chevaux, en plaçant une cale en fer dans les engrenages.

Heureusement que le mécanicien Didot s'en est aperçu et a pu arrêter la machine en sauvant [illegible] d'une catastrophe certaine en faisant [illegible] vapeur.

LE KRACH DE TROIS MILLIONS. — Paris, 4 juin. — La banque Blondel et Garnier qui vient de tomber en déconfiture était autrefois la banque Collet-Blondel. Lors de départ de M. Collet, M. Blondel s'était adjoint comme associé M. Garnier.

Ce dernier est âgé de 45 ans et habite Versailles. M. Garnier est âgé de 48 ans et habite à Paris, aux Batignolles, cité des Fleurs ; tous deux sont mariés et pères de famille.

Au nombre des victimes de ce krach banqueroute se trouve l'une des grandes maisons religieuses d'un département du centre ; l'on [illegible] de cette maison avait confié à MM. Blondel et Garnier des fonds se montant à 770,000 francs, entièrement perdus aujourd'hui. Le [illegible] qui avait fait fortune en Amérique où il avait commencé par vendre de la soude aux mineurs, en est [illegible] ruiné.

Il est très sérieusement ruiné et ce matin pendant les constatations il a tenté à plusieurs reprises de se suicider.

A la maison de Banque on a trouvé dans la caisse 300,000 fr. de titres et 20,000 fr. en espèces. Tout ce dont on disposera sera parfaitement remboursée car en compte un million de francs de créances absolument certaines.

M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, a reçu depuis cette matin plus de cent plaintes des victimes. M. Wallet, juge d'instruction, est chargé de l'enquête.

## *Nouvelles Etrangères*

### Démission d'un secrétaire d'Etat

### AUX ETATS-UNIS

Washington, 4 juin. — Blaine, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères vient d'envoyer sa démission au président Harrison pour pouvoir poser sa candidature à la présidence.

Sa démission a été acceptée.

Cette nouvelle a produit une grande émotion.

## TIRAGE D'OBLIGATIONS

### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

**Obligations communales de 500 francs**
**3 0/0 1880-84**

Le numéro 204,083 gagne 100,000 fr.

**Obligations communales de 500 francs**
**3 0/0 1879**

Le numéro 456,283 gagne 100,000 fr.

**Obligation communales 4 0/0 1891**

Le numéro 949,168 gagne 100,000 francs.

## *Dernière Heure*

### Le Cyclone de Toulouse

Toulouse, 4 juin. — Le Cyclone, qui s'est abattu hier soir, sur notre région a causé d'énormes dégâts. Plusieurs maisons ont été renversées.

Les récoltes sont perdues dans de nom breuses communes.

## ÉCHOS DE PARTOUT

On signalait de Séhil, il y a quelques jours, la destruct on par un ver, dont l'or gine était ignorée, d'une grande quant té d'œufs de sauterelles pèlerins.

Il résulte des observations faites que ce ver est la larve de la mouche dite « Idia fasciata Meigen ».

Cette mouche voltige autour des sauterelles accouplées et, dès que celles-ci ont terminé la ponte, elle dépose sur les œufs des larves qui ne tardent pas à éclore et à dévorer les œufs.

***

Un mort qui revient.

Telle est la curieuse solution adoptée cette semaine par le tribunal de Francfort-sur-le-Mein, jugeant le cas du prince Edouard Radziwill pour une jeune tchèque pour remplacer celui qu'ils n'avaient pu emporter.

La députée tchèque, vivement émue, a remercié. Un vin d'honneur a été ensuite offert dans le gymnase, où des discours chaleureux ont été échangés de part et d'autre.

Le chant national de la Bohême se fait entendre et est écouté debout : la *Marseillaise* vient ensuite.

Lunéville, 4 juin. — Les sokols se sont formés en cortège pour se rendre square Thiers au monument élevé aux victimes de la guerre. Ils avaient une couronne avec des rubans tricolores portant ces mots : « Les sokols de Bohême ». Le maire est au pied du monument.

Un délégué des sokols lui remet la couronne en lui disant : « Je vous remets cette couronne, monsieur le maire, en vous priant de la déposer sur le monument élevé à vos morts, en témoignage de reconnaissance de l'accueil qui nous a été fait à Lunéville par les vivants ».

Le maire répond : « Je vous remercie d'avoir pensé à nos morts », et le cortège se retire en criant : « *Nazdar* ! »

Nancy, 4 juin. — L'évêque de Nancy a décliné l'invitation d'assister au dîner offert par le Président de la République.

# LA DYNAMITE

L'enquête a établi que les détenteurs de cartouches de dynamite s'étaient montrés fort préoccupés de s'en débarrasser.

Avant de les enterrer sous la pente du chemin de fer à Pantin, ils les avaient déposés dans le Jardin des Plantes.

Les cartouches de dynamite ont été détruites dans le bois de Vincennes par M. Guard, chef du laboratoire municipal.

L'anarchiste Bricon et sa femme, qui ont révélé l'endroit où se trouvait le reste des cartouches de dynamite volées à Soy-sous-Etiolles, ont été remis en liberté provisoire.

## PROCÈS D'ANARCHISTES

Paris, 4 juin. — Aujourd'hui est comparu devant la Cour d'assises de la Seine, les sieurs Gallot, directeur du journal anarchiste *Les Dégrés*, Mathia, gérant, et Jules Méry, accusés d'avoir publié des articles contenant des outrages à la magistrature et à l'armée et des provocations à l'assassinat de l'hérot.

La Cour a condamné Gallot et Mathia chacun à dix mois de prison et 3000 fr. d'amende et Méry à trois mois de prison et 50 francs d'amende.

## Faits divers Télégraphiques

*(De nos correspondants spéciaux)*

ATTENTAT CRIMINEL. — Montluçon, 4 juin. — Un nouvel attentat criminel vient d'être commis à Commentry. Des anarchistes ont tenté de faire sauter la grosse machine de la forge, de la force de 200 chevaux, en plaçant une cale en fer dans les engrenages.

Heureusement que le mécanicien Didot s'en est aperçu et a pu arrêter la machine en sauvant d'une catastrophe certaine en faisant [illegible] vapeur.

LE KRACH DE TROIS MILLIONS. — Paris, 4 juin. — La banque Blondel et Garnier qui vient de tomber en déconfiture était autrefois la banque Collet-Blondel. Lors du départ de M. Collet, M. Blondel s'était adjoint comme associé M. Garnier.

Ce dernier est âgé de 45 ans et habite Versailles. M. Garnier est âgé de 48 ans et habite à Paris, aux Batignolles, cité des Fleurs ; tous deux sont mariés et pères de famille.

Au nombre des victimes de ce krach banqueroute se trouve l'une des grandes maisons religieuses d'un département du centre ; l'ordre de cette maison avait confié à MM. Blondel et Garnier des fonds se montant à 770,000 francs, entièrement perdus aujourd'hui. Le [illegible] qui avait fait fortune en Amérique où il avait commencé par vendre de la soude aux mineurs, en est [illegible] ruiné.

Il est très sérieusement ruiné et ce matin pendant les constatations il a tenté à plusieurs reprises de se suicider.

A la maison de Banque on a trouvé dans la caisse 300,000 fr. de titres et 20,000 fr. en espèces. Tout ce dont on disposera sera parfaitement remboursée car en compte un million de francs de créances absolument certaines.

M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, a reçu depuis cette matin plus de cent plaintes des victimes. M. Wallet, juge d'instruction, est chargé de l'enquête.

## *Nouvelles Etrangères*

### Démission d'un secrétaire d'Etat

### AUX ETATS-UNIS

Washington, 4 juin. — Blaine, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères vient d'envoyer sa démission au président Harrison pour pouvoir poser sa candidature à la présidence.

Sa démission a été acceptée.

Cette nouvelle a produit une grande émotion.

## TIRAGE D'OBLIGATIONS

### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

**Obligations communales de 500 francs**
**3 0/0 1880-84**

Le numéro 204,083 gagne 100,000 fr.

**Obligations communales de 500 francs**
**3 0/0 1879**

Le numéro 456,283 gagne 100,000 fr.

**Obligation communales 4 0/0 1891**

Le numéro 949,168 gagne 100,000 francs.

## *Dernière Heure*

### Le Cyclone de Toulouse

Toulouse, 4 juin. — Le Cyclone, qui s'est abattu hier soir, sur notre région a causé d'énormes dégâts. Plusieurs maisons ont été renversées.

Les récoltes sont perdues dans de nom breuses communes.

## ÉCHOS DE PARTOUT

On signalait de Séhil, il y a quelques jours, la destruct on par un ver, dont l'or gine était ignorée, d'une grande quant té d'œufs de sauterelles pèlerins.

Il résulte des observations faites que ce ver est la larve de la mouche dite « Idia fasciata Meigen ».

Cette mouche voltige autour des sauterelles accouplées et, dès que celles-ci ont terminé la ponte, elle dépose sur les œufs des larves qui ne tardent pas à éclore et à dévorer les œufs.

***

Un mort qui revient.

Telle est la curieuse solution adoptée cette semaine par le tribunal de Francfort-sur-le-Mein, jugeant le cas du prince Edouard Radziwill pour une jeune tchèque pour remplacer celui qu'ils n'avaient pu emporter.

La députée tchèque, vivement émue, a remercié. Un vin d'honneur a été ensuite offert dans le gymnase, où des discours chaleureux ont été échangés de part et d'autre.

Le chant national de la Bohême se fait entendre et est écouté debout : la *Marseillaise* vient ensuite.

Lunéville, 4 juin. — Les sokols se sont formés en cortège pour se rendre square Thiers au monument élevé aux victimes de la guerre. Ils avaient une couronne avec des rubans tricolores portant ces mots : « Les sokols de Bohême ». Le maire est au pied du monument.

Un délégué des sokols lui remet la couronne en lui disant : « Je vous remets cette couronne, monsieur le maire, en vous priant de la déposer sur le monument élevé à vos morts, en témoignage de reconnaissance de l'accueil qui nous a été fait à Lunéville par les vivants ».

Le maire répond : « Je vous remercie d'avoir pensé à nos morts », et le cortège se retire en criant : « *Nazdar* ! »

Nancy, 4 juin. — L'évêque de Nancy a décliné l'invitation d'assister au dîner offert par le Président de la République.

# LA DYNAMITE

L'enquête a établi que les détenteurs de cartouches de dynamite s'étaient montrés fort préoccupés de s'en débarrasser.

Avant de les enterrer sous la pente du chemin de fer à Pantin, ils les avaient déposés dans le Jardin des Plantes.

Les cartouches de dynamite ont été détruites dans le bois de Vincennes par M. Guard, chef du laboratoire municipal.

L'anarchiste Bricon et sa femme, qui ont révélé l'endroit où se trouvait le reste des cartouches de dynamite volées à Soy-sous-Etiolles, ont été remis en liberté provisoire.

## PROCÈS D'ANARCHISTES

Paris, 4 juin. — Aujourd'hui est comparu devant la Cour d'assises de la Seine, les sieurs Gallot, directeur du journal anarchiste *Les Dégrés*, Mathia, gérant, et Jules Méry, accusés d'avoir publié des articles contenant des outrages à la magistrature et à l'armée et des provocations à l'assassinat de l'hérot.

La Cour a condamné Gallot et Mathia chacun à dix mois de prison et 3000 fr. d'amende et Méry à trois mois de prison et 50 francs d'amende.

## Faits divers Télégraphiques

*(De nos correspondants spéciaux)*

ATTENTAT CRIMINEL. — Montluçon, 4 juin. — Un nouvel attentat criminel vient d'être commis à Commentry. Des anarchistes ont tenté de faire sauter la grosse machine de la forge, de la force de 200 chevaux, en plaçant une cale en fer dans les engrenages.

Heureusement que le mécanicien Didot s'en est aperçu et a pu arrêter la machine en sauvant d'une catastrophe certaine en faisant [illegible] vapeur.

LE KRACH DE TROIS MILLIONS. — Paris, 4 juin. — La banque Blondel et Garnier qui vient de tomber en déconfiture était autrefois la banque Collet-Blondel. Lors du départ de M. Collet, M. Blondel s'était adjoint comme associé M. Garnier.

Ce dernier est âgé de 45 ans et habite Versailles. M. Garnier est âgé de 48 ans et habite à Paris, aux Batignolles, cité des Fleurs ; tous deux sont mariés et pères de famille.

Au nombre des victimes de ce krach banqueroute se trouve l'une des grandes maisons religieuses d'un département du centre ; l'ordre de cette maison avait confié à MM. Blondel et Garnier des fonds se montant à 770,000 francs, entièrement perdus aujourd'hui. Le [illegible] qui avait fait fortune en Amérique où il avait commencé par vendre de la soude aux mineurs, en est [illegible] ruiné.

Il est très sérieusement ruiné et ce matin pendant les constatations il a tenté à plusieurs reprises de se suicider.

A la maison de Banque on a trouvé dans la caisse 300,000 fr. de titres et 20,000 fr. en espèces. Tout ce dont on disposera sera parfaitement remboursée car en compte un million de francs de créances absolument certaines.

M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, a reçu depuis cette matin plus de cent plaintes des victimes. M. Wallet, juge d'instruction, est chargé de l'enquête.

# Chronique locale

## ROUBAIX

**Conseil municipal.** — Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil municipal se réunira le vendredi 10 juin, pour examiner les questions suivantes :

Sursis tendant à l'amnistie des condamnés pour délits de presse, de réunion, faits de grève et connexes, rapp. Sauvage.

Secours et subsides : Bureau de bienfaisance, demande d'un subside supplémentaire pour 1891.

Id. Hôpital, demande d'un subside supplémentaire pour 1893.

Id. Théâtres, demande de subsides pour directeurs.

Id., demande de secours pour l'envoi du jeune Marcel Sauvage aux Sables-d'Olonne.

Sapeurs-pompiers, demande d'admission à la retraite du tambour Decornet Antoine-Constant.

Bonnes et salubrité : Compagnie Nationale de Musique de Paris, demande de bourse par M. De Bée.

Bâtiments communaux : école de la rue de l'Hommelet ; construction d'une maison d'habitation pour le directeur et les adjoints ; réception définitive.

Id.; refuge de nuit, grosses réparations.

Voirie urbaine : rue Victor Hugo ; expropriation ; indemnité à M. Louis Lordiant.

Id. : Ernoire Poulain ; frais d'expertise.

Id. : Enlèvement des immondices ; emplacement du dépôt du Beau-Chêne ; expiration du bail.

Id. : Boulevard de la Fenoeuillère, l'établissement d'une école de natation dans le quartier du Tilleul.

Id. : entretien des chemin vicinaux ; demande de crédit.

Id. : Voie militaire ; dispense ; avis du Conseil municipal.

**Rapports de Commissions**

Voirie municipale : rue Vauban ; demande de dénomination de la nouvelle rue de l'Etoile. (M. J.-B. Duquesnoy).

Id. : rue de Rachieux ; chemin d'intérêt commun n° 193 ; construction d'un aqueduc central, facilité de l'entrepreneur ; substitution du syndic M. Pouillet.

Id. : rue Cuvier ; chemin vicinal ordinaire n° 112 ; échange de terrain par voie d'alignement avec Mme Catherine Delescluse. (M. Ad. Coupez).

Id. : rue de Menin ; dégagement vers la rue de Toulouing ; offres aux expropriés. (M. Chevalier).

Id. : rue Cuvier ; alignement d'une parcelle de terrain. (M. Alp. Morel).

Id. : rue de Lannoy ; demande de classement et de mise en état de viabilité. (M. Ghiot).

Id. : boulevard d'Armentières, abords du passage à niveau, demande d'indemnité des travaux de pavage d'un travaux d'un trottoir (M. Vannuleu).

Urbaine, dépenses de l'année 1891, restes à payer. (M. Vandepotte).

Sapeurs pompiers, demande de la *Grande Fanfare* tendant à être dénommée *Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers*. (M. Ad. Coupez).

Secours et subsides : sport vélocipédique ; demande de subsides. (M. Bécourt).

Id. : Fédération des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord : demande de prix (M. Wattel).

Id. : Club nautique Trois Folies ; demande de subvention pour l'organisation des régates. (M. Dubreilh).

Id. : Sapeurs-pompiers ; demande de pension en faveur de la veuve de M. le Capitaine-Commandant Lambiaux (M. Dubarcq).

Etablissement d'une étuve de désinfection ; vote d'un crédit.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire,
CARRETTE.

**Réunion de commission.** — Les quatrièmes et cinquièmes commissions se réuniront mardi prochain, à huit heures du soir pour l'étude de la question relative à l'établissement d'une étuve de désinfection.

**Le vote d'amnistie au Conseil municipal.** — Nous avons annoncé hier que l'autorité supérieure avait annulé le délibération du Conseil municipal sur le vœu d'amnistie voté dans la séance du 27 mai.

Le Préfet a adressé une lettre adressée au maire par le préfet et l'arrêté du Conseil de préfecture.

Lille, le 2 juin 1892.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait parvenir une délibération en date du 27 mai, par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a émis un vœu tendant à l'amnistie de tous les condamnés pour délits de presse, de réunion et de grève et connexes, etc.

Je vous prime manifestement sous le coup des articles 63 et 72 de la loi du 5 avril 1884 et j'ai du conformément à l'arrêté 65, prononcer la nullité de la délibération par un arrêté pris en Conseil de préfecture dont vous trouverez ampliation ci-jointe.

En vous transmettant cet arrêté, je ne puis, M. le maire, qu'exprimer l'espoir que vous voudrez bien user de votre influence auprès de vos collègues du conseil municipal, pour les détourner de toute manifestation illégale.

Vous savez, M. le maire, tout mon désir de seconder votre administration pour tout ce qui touchera à la prospérité de la ville de Roubaix et à l'accélération des services qui vous préoccupent. Mais si la municipalité sortait du domaine qui lui est propre et qui n'est pas de son ressort, je ne saurais hésiter à user des pouvoirs qui sont donnés au préfet, pour maintenir les communes dans la légalité.

Je vous demande donc, dans l'intérêt de l'administration, comme dans l'intérêt commun de votre ville, de faire échanger, mettre vous même l'assemblée commune en garde contre tout oubli des prescriptions de la loi.

Agréez, etc.

Voici, d'autre part, le texte de l'arrêté du Conseil de préfecture pris le 1 Juin 1892 :

Liberté
Egalité
Fraternité
République Française
Préfecture du Nord.

Nous, préfet du département du Nord,

Officier de l'ordre de la Légion d'honneur,

Siégeant en conseil de préfecture où étaient présents :

MM. Ricard, Salmon, conseillers de préfecture,

Vu les articles 61, 63 et 72 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la délibération du conseil municipal de Roubaix, en date du 27 avril 1892, émettant le vœu que l'amnistie soit votée au plus tôt par les Chambres, en faveur de tous les délits de presse condamnés pour des délits de presse, de réunion, faits de grève et connexes, et en attendant cette amnistie, invitant le gouvernement à user de son droit de grâce pour les condamnés politiques et leurs enfants.

Considérant que, en votant ce vœu, les délibérations ont été prises en dehors des attributions du conseil municipal et que, par suite, l'objet de ces délibérations constitue des actes illégaux et sont nulles, de plein droit et qu'il est interdit à tout conseil municipal d'émettre des vœux politiques.

Arrêtons :

Article 1er — Est déclarée nulle la délibération susvisée du conseil municipal de Roubaix.

Article 2 — Le présent arrêté sera communiqué au conseil municipal dans sa prochaine réunion et transmis au préfet du Nord, pour ampliation.

Lille, le 1 juin 1892.

Le préfet du Nord,
Signé : VAL-DURAND.

Pour ampliation : le secrétaire-général de la Préfecture,
Signé : Gérique.

**Arrestation.** — Le nommé Louis Hesse, 63 ans, débourrier, rue du Pile, a été arrêté et conduit au dépôt de sûreté du le arrondissement pour outrage public à la pudeur.

**Un concert-promenade aux Bains.** — Dimanche 5 du courant à 8 heures du soir, au bal de la Société artistique, rue de l'Alouette : Mlle Lorie Dumesnil, professeur de piano, M. Albert Duhamel, professeur de violon, exécuteront les morceaux suivants :

1. Andante, prélude, pour piano et violon, Benjamin Godart. — 2. Scènes Caprice, pour piano, Benjamin Godart. — 3. Berceuse, à Marthe, pour violon et piano, A. Duhamel. — 4. Wieniawski. — 5. Polonnaise, pour piano, Mathias. — 6. Sonnets, valse, pour piano et violon, Benjamin Godart. — 7. Bohémienne, pour piano, Benjamin Godart.

**Les mariages du lundi de la Pentecôte.** — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Quarante mariages sont inscrits pour lundi 6 juin.

« L'Officier de l'Etat-Civil a l'honneur d'informer les futurs mariés qu'il sera à leur disposition à partir de neuf heures ».

**Cocotte Bachelonnaise.** — La Cocotte Roubaisienne donnera une audition musicale, avec le bienveillant concours de la Fanfare Dulaitre, aujourd'hui à midi précis à l'Hippodrome.

La Cocotte chantera les chansons imposées et au choix qu'elle doit exécuter demain lundi au grand concours international d'orphéons qui aura lieu à Tourcoing.

Tous les amateurs de chant et de bonne musique se feront un plaisir d'aller écouter la brillante phalange chorale.

Pour ouvrir les frais de cette audition, le prix des places est fixé comme suit : Loges et fauteuils 1 fr. 50 ; pourtours 1 fr ; frises galeries 0,50 ; les galeries, 0,50. Le programme ainsi que le poème des chœurs seront distribués gratuitement au contrôle.

**Accident.** — Vendredi après-midi, vers 5 heures, Mme Thérèse Dumoulin, marchande de beurre, boulevard d'Armentières, en allant chercher de la glace 26 rue M.-J.-B. Bayart, cabaretier à l'estaminet du Fresnoy, est tombée et s'est brisé la cheville.

**Une femme qui mord.** — Un ouvrier menuisier, M. Auguste Deraeme, logeait avec sa maîtresse, Adèle D..., chez un entrepreneur du charpente de la rue de Naples, M. J.-B. Mathieu.

Ce dernier signifia à ces locataires leur congé la semaine dernière.

Ceux-ci s'en montrèrent fort mécontents, et samedi après-midi, Deraeme et sa maîtresse qui étaient quelque peu rentrés, vers 10 h. 1/2, rôdèrent guetter le passage de Mme Mathieu.

Celle-ci sortit vers trois heures, portant sur les bras un bébé de quelques mois. Adèle D... la reconnut, la renversa, la rejoignit, et la mordit profondément au bras.

Plainte a été portée au commissariat du premier arrondissement.

**Les combats de coqs.** — Aujourd'hui aura lieu une belle partie de coqs à l'estaminet du cabaret Beaurepaire, contre le « Redoutable garçon brasseur » de chez M. Dupin, 223 morts pour 50 fr. — Mise au parc à 8 heures.

— Une belle partie de coqs aura lieu lundi prochain à Jolin au « Maréchal de Coyghem ». Grande Rue 111 contre Bonnet.

Aujourd'hui dimanche, au Bon Vivant, rue des Champs, 205 morts, pour 200 francs.

Poules de plaisir à 50 francs, entre M. Emile Chocolat d'Esghem et un industriel faisant partie de la société de l'Etoile de Roubaix.

On bat à 6 paires.

Mise au parc à 6 heures.

— L'agent Vandenbroucke, de service rue d'Avelghem, vendredi vers 5 heures du soir, a arrêté le nommé Achille Grimaux, 35 ans, rue Charlemagne, pour ivresse.

**Exposition de pigeons.** — Aujourd'hui dimanche, lundi et mardi, grande exposition de pigeons romains chez M. Louis Wysaur, estaminet de la brasserie de Jean-Gilbain, rue de Pomelet.

**Ecole nationale des Arts industriels.** — Les cours de travaux pratiques de remontage et de chauffage s'ouvriront pas lieu demain 6 juin, fête de la Pentecôte.

— Pour le même motif, les Musées seront fermés, ainsi que la bibliothèque, les 5 et 6 du courant.

**Vagabondage.** — L'inspecteur de sûreté Huyghe, accompagné de quatre agents de sûreté, a arrêté, vers 4 heures du matin, un individu qui se dort la grange de la ferme Delplanque.

Joseph Hugues, 35 ans, né à Valenciennes, s'est déclaré frondeur et sans domicile : il a donc été conduit au poste central.

**Ivrogne.** — Ft Deplorte, tisseur, né à Gand (Belgique), se trouvait dans un état d'ébriété avancé, hier vers 6 h. du soir, à l'estaminet Pouillon, rue de Lannoy. Profitant d'une courte absence de la tenancière, il enfonçait le tiroir du bureau de la boutique et bouscula tous les meubles. Un agent le conduisit au dépôt du 3e arrondissement.

### THÉATRE DE LA RENAISSANCE

Chaque soir en jouant *La Jolie Parfumeuse*, Les artistes sont unanimes à chanter le « Bo-Coago » Le public applaudit on le sulle heureuse
Et nom de Vanson on mêle à ses bravo

*Un spectateur du grand parfumeur parisien*

# TOURCOING

**Marche militaire.** — Le bataillon scolaire se rendra aujourd'hui par à pied à Mons-en-Pévèle, distance 20 k. l.; les sections se réuniront à 5 heures du matin à l'école du Bonne-Soeur sous la direction de l'Instructeur M. Dufretin.

Le bataillon suivra l'Itinéraire suivant :

Roubaix, Croix, Wasquehal, Flers, Ronchin, l'Arbrisseau, Wattignies, Seclin, Avelin, Pont-à-Marcq et Mons-en-Pévèle.

Nos jeunes gens arriveront dans cette dernière étape à 2 heures et exécuteront des mouvements d'ensemble indiqués par leurs instructeurs. Les vins d'honneur l'un seront offerts, au même temps que des billets de logement à la suite d'une entente avec la municipalité.

Demain lundi, retour à pied jusque Seclin où ils prendront le chemin de fer jusque Croix. De cette commune les sections se rendront dans leurs quartiers respectifs.

**Avis.** — Le sieur Alfred Catteau, cabaretier, 4 l'Etoile du Nord, Chemin des Carliers, 231, prête du Petit Vert Prêt, 4 Tourcoing, a informé le public, qu'il donnera un concours de Pinsons, le lundi de la Pentecôte.

La mise sera de 50 centimes par cage.

Un médaille en argent sera décernée pour le premier prix.

On pourra à sept heures.

Il y aura les amateurs.

DEMAIN 5 JUIN
GRAND JEU DE BOULE
à la plaine
320 francs de prix
Chez M. Houssy, estaminet du Bon-Louis, rue Redan.

# WATTRELOS

**Comité républicain.** — Le premier lundi de juin étant un lundi de Pentecôte, le comité républicain sont informés que la réunion mensuelle est renvoyée au lundi 13 courant.

**Conseil municipal.** — La séance est ouverte à 8 heures 10, sous la présidence de M. Henri Pollet, maire.

Sont présents : MM. Louis Lourdan, Démarez-Dupont, Pierre Boulo, Léon Watrelos, Théodore Carrolle, Jules Dupuis, Jules Dupuis, Alfred Spriet-Dassouville, Jules Dubrulle, Abel Hassebroucq, Jules Dubrulle, Alfred Dubreuq, François Demoulin, J.-B. Dubus, Alfred Dupont, Florimond Lecomte, Henri Labbe, François Collin, Jules Dupuis, Jules Dupuis, Jules Coutreuse, Filpot-Masart, Pierre Vanhoutte, Carlos Lepers, Louis Duquesnoy, Louis Houvier.

On y remarque le nommé Jules Dupuis, M. Filpot-Masart est élu, et donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai dernier, qui est adopté sans observations.

*L'épidémie de variole.* — M. le maire. Avant d'aborder l'ordre du jour, je dois vous informer que la variole fait en ce moment beaucoup de victimes à Wattrelos et le très argent que nous prendrons des mesures rigoureuses à ce sujet. Je vous proposerai donc de voter une somme de 500 francs, cette somme sera employée à payer le médecin qui procédera à la vaccination des personnes qui en feront la demande. Un grand nombre se sont déjà fait vacciner et, avec la somme ci-dessus, cela revindrait, je crois, à environ 20 centimes par personne pour celles qui désirent en subir cette opération.

M. Watrelos. — En effet cette mesure est très utile et nous pouvons, dans ce cas, accepter cette proposition.

Après quelques observations de la part de plusieurs conseillers, la proposition de M. le maire est acceptée à l'unanimité.

*Comptes administratifs de 1891.* — Sur une observation de M. Léon Watrelos, le Conseil, après lecture des sommes réparties pour ces opérations, renvoie la question à la commission des finances.

*Agrandissement de l'hôpital.* — M le maire. — Par suite d'un certain nombre de maladies que nous avons à subir dans la commune, l'hôpital devient trop petit, de sorte que nous sommes obligés de refuser des malades, ce qui n'est pas dans les règles voulues, surtout en temps d'épidémie.

J'ai fait dresser, à cet effet, un devis pour l'agrandissement, et cela nous coûterait environ 9,000 francs, somme que je vous propose de voter et pour laquelle nous ferions un emprunt. M. Watrelos. Je maintiens à votre proposition, mais il faudrait, avant tout, nommer cette question à la commission des travaux.

M. le maire. — C'est très bien, mais nous sommes dans une situation où nous devons prendre des mesures immédiates : et après avoir réuni la commission des travaux, il faudrait convoquer le Conseil, ce qui nous demanderait beaucoup trop de temps —

M. Hieu. — En effet, cette maladie prend de telles proportions que je suis d'avis de voter la somme proposée.

M. le Maire. — La question a été soumise à la commission, et elle est d'avis que nous prenions des décisions de suite.

A l'unanimité, le conseil adopte la proposition de M. le Maire.

A six heures, le Conseil procède à la nomination des commissions, nous publierons demain les résultats.

**Les « Enfants de la Lyre ».** — Un concert-festival, organisé par les « Enfants de la Lyre, sera donné le dimanche 5 juin, dans le jardin de M. Paul Jacquet, 4 rue de la Fraternité. Bienveillant concours des sociétés suivantes : « La Renaissance », chorale de Wattrelos, la Rollemont, société de trompettes de Wattrelos ; l'Harmonie communale, d'Estaimpuis ; la fanfare Sainte-Cécile, du Monitoir ; l'Harmonie municipale de Leers ; l'Union des Travailleurs, de Wattrelos ; l'Harmonie municipale, de Mouvaux.

Cette fête est destinée aux familles des membres honoraires et exécutants. Le même jour, les Enfants de la Lyre feront une audition musicale pendant la messe de 10 heures, à l'occasion de leur première sortie avec leur nouvel uniforme et la bénédiction de leurs drapeaux.

**Roncq.** — La partie qui se joua annuellement le mardi de la Pentecôte, à Roncq, se jouera cette année contre la société du Congo, de Roubaix. Les meilleurs sujets de la région seront choisis dans ce grand tournoi.

**Neuville-en-Ferrain.** — Malgré le manque de gaz, les amis réunis du cercle du Hailly feront une partie de billes le lundi de la Pentecôte à l'estaminet du lieu à la Descente des Tisserands ».

Qu'on se le dise ! Entrée libre.

**Lannoy.** — *Distinction honorifique.* — Nous apprenons que M. Gustave Vandenkerkhove, de Lannoy, diplômé l'années dernière au concours de composition de musique à la Souterraine (Creuse), a obtenu un diplôme, au concours international du Hainau (Belgique), pour un chœur à quatre voix d'hommes, intitulé : Salut ! à la Flandre.

# LILLE

**Un noyé.** — Hier, vers une heure de l'après midi, M. Desinnoy Fernand, 16 ans, rue Jean-Jacques-Rousseau, 4, passait rue des Bouchers, quand il aperçut à la surface du canal des Etiles, le corps d'un individu ne donnant plus signe de vie.

Il appela plus eurs personnes à son aide et une voiture, Mme Bouchez, rue Bouchers, 34 bis, parvint à l'aide de son perche à retirer le cadavre de l'eau. Après les constatations du commissaire de police du 1er arrondissement le noyé